

EMPLOI SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE (Catégorie C) **Arrachage manuel des espèces végétales envahissantes**

CONTEXTE

Avec la prise de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, le SBVB est devenu maître d'ouvrage des travaux d'arrachage de la jussie sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière. Cette année encore, le syndicat engage une campagne de régulation des espèces végétales envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) par récolte manuelle, du mercredi 1^{er} juin au vendredi 29 juillet 2021. Ainsi, le SBVB recrute des agents saisonniers pour les travaux d'arrachage jussie.

MISSIONS

- Arrachage manuel des herbiers de jussie et/ou de myriophylle du Brésil sur les canaux de marais du bassin versant Brière-Brivet ;
- Mise en bac des végétaux récoltés et dépôt sur sites de stockage ;
- Préparation et rangement du matériel

CONDITIONS

- CDD d'1 mois ou 2 mois (Périodes : du mardi 01 juin au mercredi 30 juin et du jeudi 01 juillet au vendredi 30 juillet 2021) – plusieurs postes sont à pourvoir
- Temps complet (35 heures) du lundi au vendredi (horaires prévisionnels : 7h-11h30 et 12h30h-15h, possibilité de modifications)
- Salaire : selon grille de la fonction publique territoriale (Catégorie C), environ 1 350 € net
- Lieu de travail : Marais du Brivet (Communes d'intervention : La Chapelle-des-Marais, Sainte-Reine-de-Bretagne, Crossac, Besné, Donges, Saint-Joachim et Pontchâteau) et marais de Grande Brière Mottière (plusieurs communes d'intervention : Saint-Joachim, Trignac, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac)
- Travail en plein air et la plupart du temps en embarcation (chaland)

PROFIL CANDIDAT(E)

- Formation dans l'environnement appréciée (CAPA, BEPA, BAC STAV, BTS GPN...)
- Capacité à travailler en équipe (binôme la plupart du temps) et à communiquer avec les acteurs et les usagers locaux (agriculteurs, pêcheurs, randonneurs...)
- Aptitudes manuelles et techniques
- Maintenance des équipements (moteur, bateau, véhicule...)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Aptitudes physiques liées aux conditions de travail en plein air et à la manipulation de charges
- Autonomie, rigueur et sérieux
- Connaissance des marais de Brière et du Brivet appréciée
- Sensibilité environnementale (connaissances faunistiques et floristiques)
- Permis B
- Avoir 18 ans minimum.

Date limite de candidature : le 1^{er} avril

Contact :

contact@sbvb.fr

02 40 45 60 92

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
5 rue des Frères Lumière – PA Abbaye III
44160 PONTCHATEAU
www.sbv.fr